



L'INCENDIE CHEZ VOUS

***Comment
l'éviter ?***

***Que faire
s'il survient ?***



Brigade de sapeurs-pompiers de Paris



P. 6



P. 10



P. 16



P. 17

Le risque incendie

La chambre

Le salon et sa cheminée

La cuisine

La salle de bains

Le sous-sol et le jardin

Que faire si l'incendie se déclare ?

Comment être averti ?

Comment maîtriser un début d'incendie ?

p. 4

p. 6

p. 8

p. 10

p. 12

p. 13

p. 14

p. 16

p. 17



Il est difficile de s'imaginer à quel point un environnement qui nous est familier peut se révéler dangereux. La maison ou l'appartement sont les lieux de trop nombreux risques domestiques qui s'avèrent souvent dramatiques notamment lorsqu'ils sont à l'origine d'un incendie.



P. 14



En partenariat avec la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Maquette : BSPP / BIRP / Cellule PAO

Le risque incendie

En France, il y a environ 240 000 sapeurs-pompiers, répartis en 10 000 militaires (Paris et Marseille), 30 000 professionnels et 200 000 volontaires.

Paris et les 3 départements de la petite couronne (92, 93 et 94) sont défendus par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), unité militaire appartenant à l'arme du génie et mise à la disposition du Préfet de Police.

Disposant de 300 véhicules de secours, les matériels majeurs sont les suivants :

- 124 engins-pompe
- 57 échelles
- 78 véhicules de secours à victimes
- 10 ambulances de réanimation

En France, il y a chaque année plus de 98 000 incendies dans les locaux d'habitation qui font 10 000 victimes dont 460 décès qui sont dus pour les 2/3 aux fumées.

Les principales causes de l'incendie sont les suivantes : gaz, électricité, explosion, cheminée et autres (sapin de Noël, cigarette...).

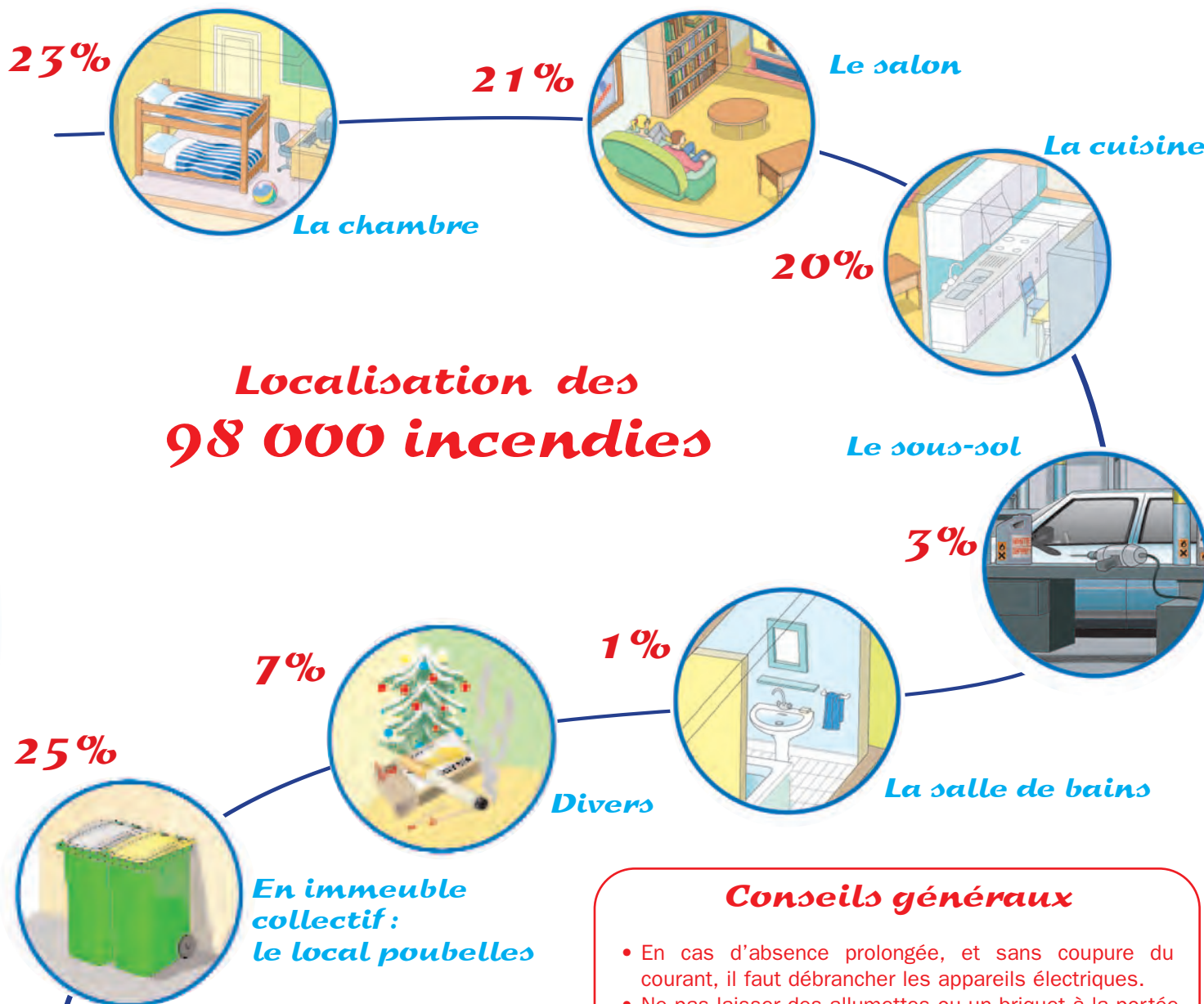
IMPRUDENCE : 14 % des incendies sont déclenchés par des enfants.



Un incendie domestique se déclare

toutes les 2 minutes dont 70% la nuit

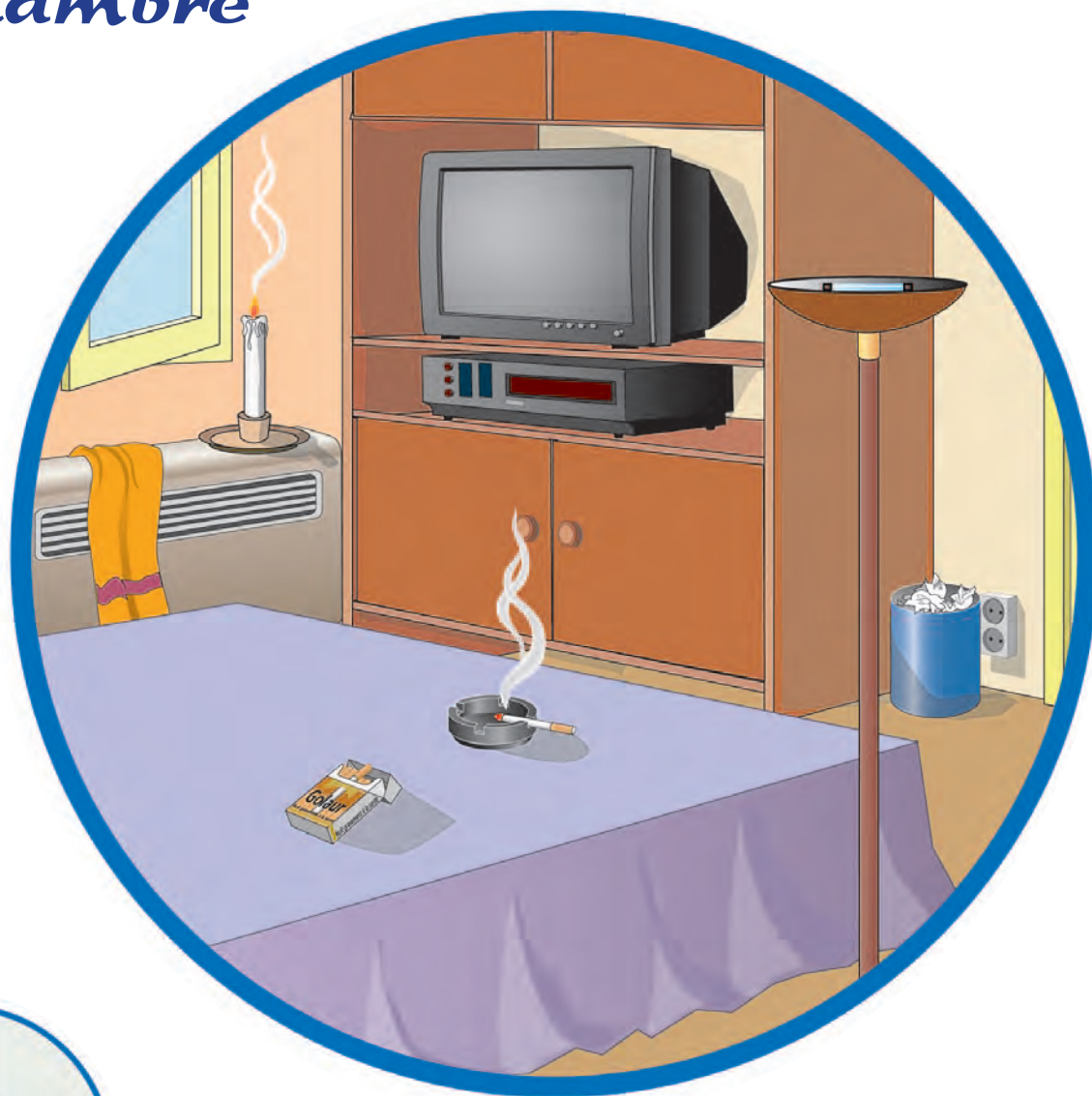
Localisation des 98 000 incendies



Conseils généraux

- En cas d'absence prolongée, et sans coupure de courant, il faut débrancher les appareils électriques.
- Ne pas laisser des allumettes ou un briquet à la portée des enfants.
- Faire contrôler régulièrement les installations de gaz, d'électricité et de chauffage.
- Ne jamais laisser un enfant seul ou sans surveillance dans un appartement ou une maison.

La chambre



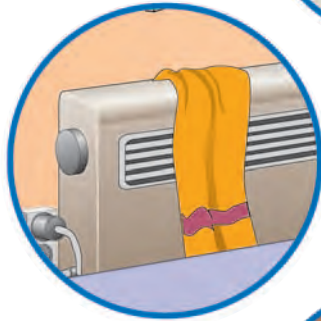
- Ne pas surcharger les prises électriques.
- Utiliser des prises multiples et non des dominos.



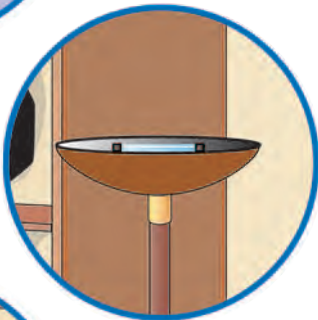
- Ne pas fumer au lit. Des incendies se déclarent alors que les personnes s'endorment avec une cigarette allumée.
- Eteindre complètement les cigarettes.
- Ne jamais vider un cendrier dont les cendres sont encore chaudes dans une poubelle.



- Ne pas utiliser de bougie (même parfumée) pour l'éclairage.
- Ne jamais laisser une bougie sans surveillance et s'assurer qu'elle est correctement éteinte.



- Ne pas faire sécher du linge sur un radiateur électrique d'appoint.
- Ne pas couvrir les radiateurs électriques ni les chauffages d'appoint.

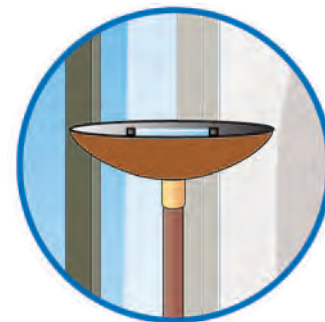


- L'éclairage halogène (lampe, suspension) : s'assurer qu'un écran protecteur (vasque, grille) protège l'ampoule. Garder une distance de sécurité par rapport à tout ce qui peut s'enflammer (rideaux, tapisserie).

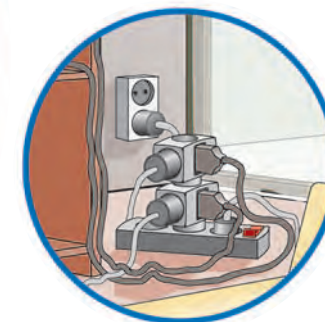


- Eteindre le téléviseur avant de s'endormir (ne pas le laisser en veille).
- Assurer une circulation d'air suffisante autour du téléviseur et des équipements informatiques et audio-visuels.

Le salon



- S'assurer qu'un écran protecteur (vasque, grille) protège la lampe du lampadaire halogène.
- Garder une distance de sécurité par rapport à tout ce qui peut s'enflammer (rideaux, tapisserie, papier, carton).



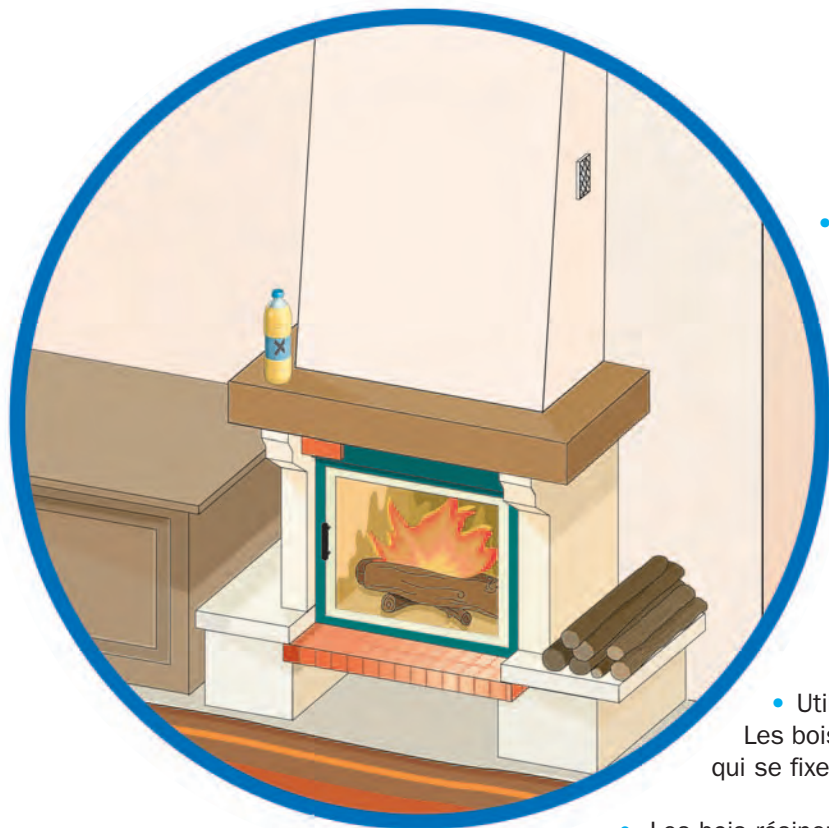
- Éviter de surcharger les prises électriques (surtout avec les appareils à forte consommation). Faire contrôler régulièrement les installations.

- Utiliser des rallonges électriques en bon état et ne pas les dissimuler sous les tapis ou moquettes.



- Assurer une circulation d'air suffisante autour du téléviseur et des équipements informatiques et audio-visuels.
- Éteindre le téléviseur avant de s'endormir (ne pas le laisser en veille).

et sa cheminée

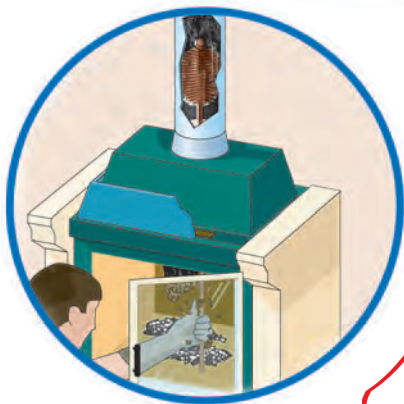


- Placer un pare-feu devant la cheminée pour éviter que des particules enflammées n'atterrissent sur le tapis, la moquette ou le mobilier (fauteuils, canapé).



- Utiliser des essences de bois « nobles » : chêne, hêtre. Les bois résineux ou mouillés produisent beaucoup de résidus qui se fixent dans les conduits et peuvent prendre feu.

- Les bois résineux projettent beaucoup d'escarbilles incandescentes.
- Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour allumer la cheminée.



- La cheminée et les conduits doivent être ramonés une fois par an (obligatoire pour les assurances habitation).
- Le meilleur procédé reste le ramonage mécanique, c'est-à-dire avec un « hérisson », effectué par des professionnels qualifiés. Le ramonage par aspiration ou par produits chimiques reste insuffisant.

La cuisine



- Ne pas modifier l'installation électrique (dérivation sur circuit, section des fils) sans l'avis d'un électricien.

- En cas d'ajout d'appareils électroménagers, il est recommandé de faire vérifier la puissance de son compteur électrique.

- Il est important de faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité.

- Avoir un extincteur adapté au risque électrique (P.17).

L'électricité



- Tous les appareils électriques sont potentiellement dangereux (ex : la friteuse électrique). Ils sont responsables d'un incendie sur quatre : prise multiple en surcharge, fil d'appareil électrique détérioré.
- Débrancher immédiatement après utilisation les petits appareils électroménagers.
- En cas d'absence prolongée, ne pas laisser branchés les appareils électroménagers qui sont inutilisés.

Le gaz



- Ne jamais laisser une casserole ou une poêle chauffer sur une cuisinière sans surveillance et être prudent lors de l'utilisation d'appareils de cuisson.
- Vérifier le tuyau de gaz tous les ans (il est plus sûr d'installer un système Vissogaz).

Ne jetez pas d'eau sur de l'huile en feu

- Couper l'arrivée de gaz pour une friteuse classique, débrancher l'appareil s'il est électrique.
- Couvrir ensuite le feu d'une serpillière humide.



- Pas de stockage inutile de combustibles (chiffons, produits d'entretien) à proximité des sources de chaleur.
- Veiller à ce que le filtre de la hotte soit toujours propre afin d'éliminer les matières grasses susceptibles de prendre facilement feu. Ne pas flamber les aliments sous une hotte en fonctionnement.

La salle de bains



Les équipements électriques doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur pour une utilisation dans une pièce humide (appareils de classe II). Les prises électriques doivent être placées à plus de 60 cm des points d'eau.



- Avant d'utiliser l'eau, penser à débrancher les appareils électriques qui seraient à proximité du lavabo, de la baignoire ou de la douche (sèche-cheveux, radiateur d'appoint, radio).



- Pas de surcharge sur les prises électriques.



- Ne pas utiliser de rallonge électrique.

Le sous-sol (cave)



- Pas de stockage inutile de combustibles (bois, cartons, papiers, chiffons) et de produits inflammables (alcool, essence, white spirit).
- Laisser les produits inflammables loin des sources de chaleur.
- En quittant les lieux il faut débrancher les appareils électriques (perceuse, fer à souder, ponceuse, scie, taille-haies...).
- Ne pas entreposer des papiers ou des cartons près de la chaudière ou du chauffe-eau.
- Ne jamais garder une bouteille de gaz, même vide, au sous-sol ou sur un balcon.

Le jardin



- Ne jamais allumer un barbecue avec de l'alcool à brûler ou un autre liquide combustible.
- Eviter de le placer à proximité de matériaux combustibles (buisson, herbes sèches, résineux, cabane de jardin) et de l'allumer lorsqu'il y a du vent.
- Veiller à tenir les enfants éloignés.
- Ne jamais utiliser un barbecue à charbon de bois ou au gaz à l'intérieur (barbecue électrique possible sur un balcon).
- Prévoir un tuyau d'arrosage ou un seau d'eau à proximité.

Que faire si l'incendie se déclare ?

Conseils pour tous



- Connaître les numéros d'appel d'urgence :

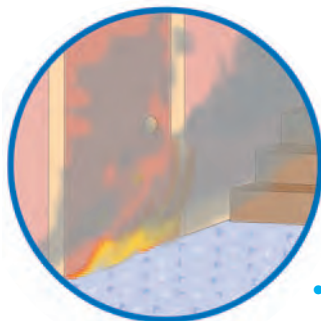
18 : sapeurs-pompiers ;

112 : appel d'urgence européen.

Il ne faut pas perdre une minute pour appeler les pompiers.

- Attention aux téléphones fixes ou sans fil : en cas de coupure d'électricité, ils ne fonctionnent plus.

Programmer le 18 sur votre portable.



- **Ne jamais lutter seul contre le feu sans avoir appelé les secours.**
- **Ne pas braver la fumée, par exemple dans la cage d'escalier.**
- **Ne pas prendre l'ascenseur.**
- **Ne pas sauter par la fenêtre.**

Si l'incendie se déclare dans votre habitation



- Faire sortir tout le monde et évacuer les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et les gaz) précédant la venue des flammes.
- Fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien chercher à emporter. Donner les clefs aux sapeurs-pompiers à leur arrivée pour faciliter leur intervention.
- Une fois dehors, appeler les pompiers en composant le **18** ou le **112** (numéro unique d'urgence européen).
- Sortir si on est près de la sortie ou à un étage inférieur au feu.

Si l'incendie est au-dessous ou sur le même palier



Fermer les portes

- Fermer les portes et les arroser pour les humidifier. Colmater les dessous de portes avec des linges mouillés.



Rester sur place

- Rester sur place et manifester sa présence aux fenêtres pour être vu par les secours.



Se baisser vers le sol

- En cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide sur le visage pour mieux respirer (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

Si l'incendie est au-dessus

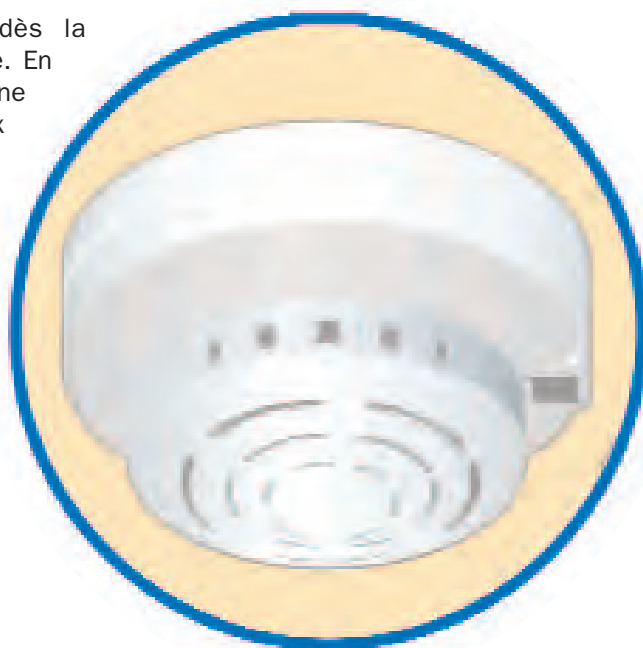
Sortir par l'issue la plus proche.



Comment être averti ?

La majorité des incendies domestiques peut être évitée, si les habitants sont alertés dès le début de l'incendie.

Le détecteur de fumée alerte dès la formation de fumée dans une pièce. En avertissant dès la détection d'une fumée, les DAAF permettent aux habitants de maîtriser rapidement un début d'incendie, ou de fuir sans être victime des émanations, diminuant ainsi considérablement le taux de mortalité (70 % des décès dans les incendies d'habitation ont lieu la nuit).



**Les détecteurs
avertisseurs
autonomes
de fumées
(DAAF)**

Il est important que les DAAF répondent aux normes en vigueur (européennes ou NF S 61-966).

NB : une proposition de loi a été déposée en août 2004 pour rendre cet équipement obligatoire à court terme.

2 détecteurs pour une superficie supérieure à 50 m² (ex : salon et chambre, placés en hauteur).

Comment maîtriser un début d'incendie ?

Les extincteurs

D'un usage extrêmement simple, les extincteurs permettent de limiter au maximum les dégâts matériels provoqués par les flammes.

Les extincteurs doivent être placés à des endroits où ils sont facilement et rapidement accessibles.

Les extincteurs doivent répondre aux normes en vigueur (européennes ou AFNOR).



Les extincteurs doivent être contrôlés tous les 3 ans

Un extincteur de 6 litres ou 6 kg pour 150 m²

Comment utiliser un extincteur ?



- Lire la notice de l'appareil.
- Se baisser pour se protéger et attaquer le feu à la base des flammes.

3 grands types d'extincteurs

- Extincteur à eau, principalement pour les feux de solides (bois, papier, carton, végétaux, textiles).
- Extincteur à poudre, principalement pour les feux de liquides (alcool, white spirit, huiles, essences, gaz-oil) et de gaz.
- Extincteur CO₂, principalement pour les feux de gaz et électriques.

Devenir sapeur-pompier de Paris - Devenir sapeur-pompier de Paris - Devenir sapeur-pompier de Paris

SOLDAT DE LA VIE

DEVENIR
SAPEUR-POMPIER
DE PARIS

SOLDAT DU FEU



Hommes et femmes,
de 18 à 25 ans

Informez-vous !

www.pompierparis.fr

 N° VERT 0 800 112 018

